

**Commune de VINASSAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 Mars 2018 à 18 heures 30**

L'an deux mille dix-huit et le 14 Mars 2018 à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT, Maire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Date remise convocation et affichage
08/01/2018

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, BACABE Jean-Paul, BATIGNE Gérard, BARRAU Sylvie, CAYRE Katia, CODINA Emmanuelle, GARRABE Christian, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, RESSEGUIER Nadine, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, OURNAC Jean-Louis, PELOUZE Perrine, VANDAELE Valérie,

Représentés :

ARTAUD Stéphane donne procuration à GARCIA Gérard  
ARDOUREL Jean-Michel donne procuration à FRATICOLA Gérard  
SENEGAS Michel donne procuration à BATIGNE Gérard

Absentes excusées : BONNET Michèle  
JAILLET Evelyne

Secrétaire de séance : VANDAELE Valérie

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Contrat de prêt
- 2 - Rétrocession Impasse de la Garrigue
- 3 - Convention avec le SYADEN
- 4 - Questions diverses
  - 4-1 Attributions des marchés
  - 4-2 Demande de subvention DSIL

En ouverture de la séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 24 janvier 2017.

Valérie VANDAELE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire aborde l'ordre du jour.

**1 – CONTRAT DE PRET :**  
**DELIBERATION 2018-009**

**Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire**

Didier ALDEBERT expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 400 000 € pour financer la cantine garderie/salle d'éducation physique d'un coût total estimé à 850 000 €.

Cet emprunt sera remboursé aux conditions suivantes :

- Taux : 2.16 %
- Durée : 25 ans
- Annuité trimestrielle :  $5\,187.26\text{ €} \times 4 = 20\,749.04\text{ €/an}$
- Frais de dossier : 600 €

Le Maire rappelle que les organismes bancaires habituels ont été consultés ; l'offre du crédit Agricole est la plus intéressante.

Le Maire précise que l'endettement de la Commune restera à 555 €/habitant car un prêt arrive à échéance fin 2019.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** de contracter l'emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc aux conditions énoncées ci-dessus et **autorise** le Maire à signer le contrat de prêt.

**2 – RETROCESSION IMPASSE LA GARRIGUE :**  
**DELIBERATION 2018-010**

**Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire**

Didier ALDEBERT rappelle l'impasse de la Garrigue qui est une voie ouverte à la circulation publique pour les propriétaires de cette voie. Dix propriétaires sont concernés. La rue avait été aménagée, équipée par les riverains. Il appartient à la Commune de l'entretenir et de la nettoyer. Conformément à l'art. L318-3 du Code de l'Urbanisme, il convient donc de classer cette voie dans le domaine public.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** l'intégration de cet impasse La garrigue dans le domaine public communal,
- **autorise** le Maire à signer les actes notariés avec les propriétaires concernés,
- **missionne** Maître La Paglia, Notaire à Coursan pour rédiger les actes.

**3 – CONVENTION AVEC LE SYADEN - ARTICLE 8 RUE JEAN JAURES :**  
**DELIBERATION 2018-011**

**Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire**

Didier ALDEBERT expose l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant l'effacement BT rue Jean Jaurès sur poste « gare ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications (IPCE).

Le SYADEN réglera un montant prévisionnel pour cette opération :

- réseau ER : 49 200 € TTC
- travaux EP : 14 280 € TTC
- IPCE : 25 320 € TTC

La Commune aura à sa charge :

- réseau ER : 18 450 € TTC
- travaux EP : 14 280 € TTC (subvention SYADEN 60 % du HT : 4 760 €)
- IPCE : 4 220 € TTC

Il est proposé d'accepter la convention avec le SYADEN concernant les travaux d'effacement BT rue Jean Jaurès.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** l'avant-projet présenté par le SYADEN,
- **confie** au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux,
- **autorise** le Maire à signer la convention avec le SYADEN.

#### **4 -1 ATTRIBUTIONS DES MARCHES :**

**DELIBERATION 2018-012** marché contrôle technique

**DELIBERATION 2018-013** marché SCPS

**DELIBERATION 2018-014** marché de maîtrise d'oeuvre

##### **Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire**

Didier ALDEBERT rappelle la réalisation prochaine de la cantine garderie et salle d'éducation physique.

Une consultation a été lancée pour le choix du contrôle technique, du coordonnateur de sécurité et protection de la santé (CSPS), de la maîtrise d'œuvre dans le respect de l'ordonnance du 23 juillet 2015 du décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016, selon une procédure adaptée.

La CAO, réunie le 21 décembre 2017 a examiné les offres et a retenu APAVE (contrôle technique), FERRANDO MATEILLE (CSPS), ATELIER CONCEPT ARCHITECTES (architecte).

Il est demandé au conseil de valider le choix de la CAO et d'attribuer les marchés.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **attribue** les marchés suivants et **autorise** le Maire à signer les marchés avec :

- **APAVE** : 9 480 € TTC : contrôleur technique
- **FERRANDO MATEILLE** : 4 176 € TTC : coordonnateur de sécurité et protection de la santé
- **ATELIER CONCEPT ARCHITECTES** : 56 250 € TTC : maîtrise d'œuvre

*Arrivée de Jean Paul BACABE à 18 h 45*

#### **4 -2 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL :**

**DELIBERATION 2018-015**

**DELIBERATION 2018-016**

##### **Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire**

Didier ALDEBERT informe que dans le cadre du contrat de ruralité signé en 2017 entre l'Etat, la Caisse des dépôts, le Conseil Départemental de l'Aude et le Grand Narbonne sur la période 2017-2020, les Communes peuvent demander une subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Le dossier de la cantine garderie/ salle d'éducation physique peut en bénéficier.

*Départ de Marie IMBERNON à 19 h 12*

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **sollicite** une subvention au titre de la DSIL la plus élevée possible pour les deux dossiers suivants :

- tranche 1 : création d'une garderie cantine : 430 500 € TTC
- tranche 2 : réalisation d'un salle d'éducation physique : 419 500 € TTC

Plus rien n'est à délibérer, la séance est levée à 19 heures 23.